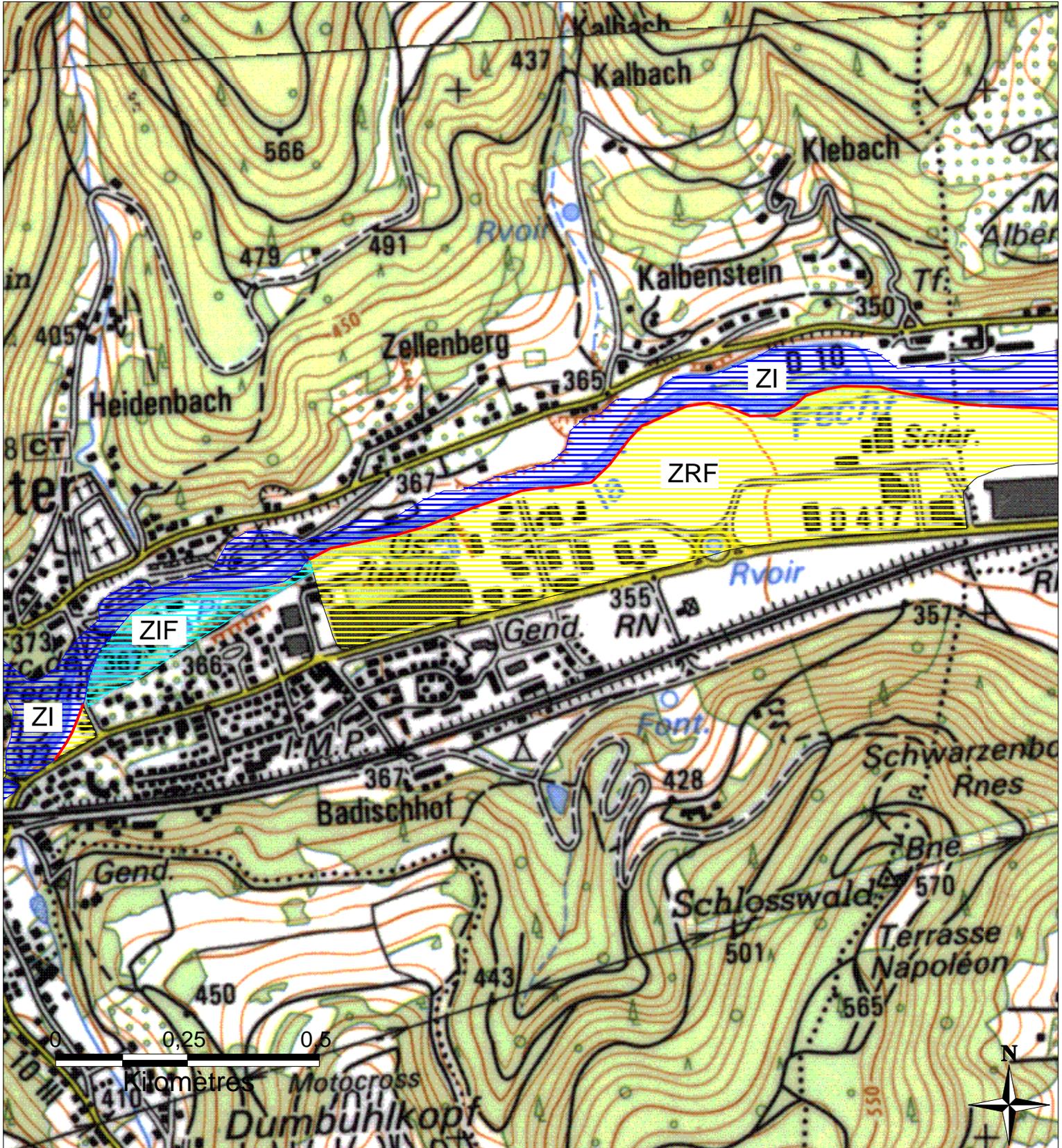


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de MUNSTER - 2/2

PPRI de la Fecht approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 2008

Préfecture du Haut-Rhin
Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt



	ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale
	ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré
	ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé
	ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré
	Digue

Echelle : 1/10 000

Mars 2008